

[English version below, click here](#)

REGLEMENT Ultra Tour des 4 Massifs Edition 2018 - Ut4M Parcours Ut4M KMV

(Ce règlement ne s'applique pas aux courses Ut4M Graines de Trailers, Ut4M160 Xtrem, Ut4M160 Challenge, Ut4M100 Master, Ut4M40 Vercors, Ut4M40 Chartreuse, Ut4M40 Belledonne, Ut4M40 Oisans, Ut4M20 Vercors, Ut4M20 Chartreuse, Ut4M10 Trail du coeur)

1. ORGANISATION

L'association **GRENOBLE OUTDOOR AVENTURE**, dénommée ci-après l'Organisateur, organise l'Ultra Tour des 4 Massifs (Ut4M) le 26 Mai 2018.

2. EPREUVES

L'Ultra Tour des 4 Massifs se décline en 12 versions de courses (exclu les courses enfant). Ce règlement concerne l'évènement Ut4M Vertical et est applicable aux versions suivantes :

- **L'Ut4M KMV Prologue**, course de type kilomètre vertical, de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers de Grande Randonnée des Alpes et les sentiers locaux tracés par la SIPAVAG mais également des sentes plus techniques (terrain de type pierrier et rocher), d'une distance s'approchant des **5 km**, pour environ **1000 mètres** de dénivelé positif. Elle démarre de Rioupéroux et se déroule en individuel, en une seule étape à allure libre dans un temps limité. Le départ est fixé au samedi 26 Mai à 21h (à titre indicatif, susceptible d'évoluer). Le coureur est chronométré à 2 reprises : à son passage à 2.6km pour mesurer sa performance sur le kilomètre vertical et à son arrivée sur le plateau de l'Arselle pour le prologue d'une distance totale de 5km
- **L'Ut4M KMV Spéciale**, course de type kilomètre vertical, de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers de Grande Randonnée des Alpes et les sentiers locaux tracés par la SIPAVAG mais également les pistes de ski, d'une distance s'approchant des **2 km**, pour environ **600 mètres** de dénivelé positif. Elle démarre de Chamrousse Recoin et se déroule en individuel, en une seule étape à allure libre dans un temps limité. Le départ est fixé au samedi 26 Mai à 22h30 (à titre indicatif, susceptible d'évoluer).

Les coureurs doivent impérativement respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

En l'occurrence, seules les catégories d'âge Masters, Séniors, Espoirs et Junior (nés en 2000 ou avant) sont invités à participer aux épreuves de l'Ut4M pour lesquelles ce règlement s'applique.

3. RAPPEL DES CATEGORIES D'AGE 2018

Le changement de catégorie d'âge intervient au 1^{er} novembre de chaque année.

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002
Minimes	MI	2003 et 2004
Benjamins	BE	2005 et 2006
Poussins	PO	2007 et 2008
École d'Athlétisme	EA	2009 à 2011

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	M1	1978 - 1969
	M2	1968 – 1959
	M3	1958 – 1949
	MH	1948 et avant

4. SPECIFICITE DES PARCOURS

ATTENTION : les parcours de l'Ut4M s'adressent à des coureurs confirmés et avertis. Ils se déroulent dans des environnements de haute montagne.

Ils empruntent des passages exposés qui feront l'objet d'une sécurisation et d'une signalisation pour rappeler aux coureurs le caractère spécifique de ces passages et la nécessité de prudence de leur part. Pour des raisons de sécurité, ces passages devront s'effectuer à la marche exclusivement et en utilisant les éléments de sécurisations éventuellement mis en place sur le passage (main courantes...), un seul concurrent à la fois au besoin. Il est en particulier impératif de suivre les couloirs matérialisés par de la rubalise.

Les coureurs recevront des détails sur les dispositions prises en termes de sécurisation par messagerie électronique et/ou lors du briefing de course. Nous rappelons par ailleurs la nécessité pour tous les coureurs d'assister au briefing.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il est important que les coureurs qui s'inscrivent à l'une des épreuves de l'Ut4M soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, parcours en haute montagne, dénivelé, mauvaises conditions météo, course de nuit...). Ceci nécessite donc de la part des coureurs, une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour les aider dans la réussite de ce type d'aventure individuelle.

En s'inscrivant, le coureur s'engage à accepter tous les risques correspondants aux difficultés rencontrées et confirme/certifie disposer de l'expérience et de la forme physique adaptées à ce défi. Si les mesures de sécurité maximales sont prises, il n'en demeure pas moins que le milieu traversé ne permet pas de disposer des moyens d'intervention aussi rapide qu'en milieu urbain.

La participation aux épreuves de l'Ultra Tour des 4 Massifs se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers l'organisateur quel que soit les dommages subis ou occasionnés. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir leurs droits à l'égard de l'organisateur et s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers lui pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Le retour au point de départ de la course à pied en empruntant le sentier de la course n'est pas autorisé. L'organisateur met en place un système de navette bus et télécabine pour ramener les coureurs à leur véhicule. Le coureur qui déciderait de ne pas utiliser ce système une fois la course terminée le ferait sous son entière responsabilité.

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, née **avant le 31 décembre 2000** (catégories junior à vétérans), licenciée ou non.

Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course.

Les coureurs n'ayant pas 18 ans à la date de la course, c'est-à-dire les coureurs nés entre le 26/5/2000 et le 31/12/2000 devront fournir une autorisation parentale au retrait du dossard. Un exemplaire de l'autorisation parentale est disponible sur la page *Inscriptions* du site *ut4m.fr*.

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition, lisiblement complété avec le nom et le prénom du coureur et les informations complètes du médecin (nom, prénom, n° d'ordre, adresse complète, signature), validé par le médecin moins d'un an avant la date de la course (26 Mai 2018).

L'organisation de l'Ut4M met à disposition du coureur un exemplaire téléchargeable sur le site internet au moment de son inscription qui rappelle l'ensemble des éléments nécessaires pour que le certificat soit conforme à la réglementation. Pour les coureurs français, Nous conseillons donc d'utiliser le modèle de

certificat médical fourni par l'Ut4M qui évitera les risques de rejet pour non-conformité et qui assurera le traitement rapide de l'inscription. Pour les coureurs étrangers, l'utilisation du modèle de certificat médical fourni par l'Ut4M est obligatoire.

Le certificat médical sera conservé par l'organisateur pendant une durée de 10 ans.

Pour les coureurs français, Les licences Triathlon, Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou le Pass'Running délivrés par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation sont également acceptées.

Le concurrent est invité à charger son certificat médical directement sur notre site internet. Une fois le certificat médical ou la licence chargés, l'organisation vérifie sa conformité et le valide. Aucun accusé de réception et de validation n'est adressé. Nous vous invitons à vérifier la validation par l'organisation de votre certificat médical directement sur le site www.Ut4M.fr et contacter l'organisateur à l'adresse courriel suivante (inscriptions@Ut4M.fr) en cas de question.

L'attention des coureurs est attirée sur le fait qu'au-delà de l'obligation légale du point précédent, une visite médicale sérieuse permet de détecter d'éventuels problèmes de santé incompatibles avec une course en compétition, ce même si le coureur se sent en parfaite condition. A ce titre, un électrocardiogramme d'effort est fortement conseillé.

Pour des raisons de simplicité dans la gestion de l'organisation de la course, les certificats médicaux envoyés par la poste doivent être envoyés en courrier simple et suffisamment tôt pour être réceptionnés et traités avant la date butoir. Les certificats envoyés en recommandé avec accusé de réception ne seront pas récupérés.

7. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Ces inscriptions se font exclusivement en ligne via le site internet de l'organisation avec paiement sécurisé par carte bancaire et sont validées à réception du règlement des droits de participation par virement bancaire. La date limite d'enregistrement des inscriptions via le site internet est fixée au 20 Mai 2018

Les inscriptions sur place sont possibles, en chèque ou espèce uniquement et dans la limite des places encore disponibles.

L'organisateur se réserve le droit de limiter à n'importe quel moment le nombre de dossards proposés, ainsi que la date limite de prise en compte des inscriptions.

Le coureur s'engage par ailleurs à fournir le certificat médical spécifique (cf. paragraphe "conditions d'inscription" ci-dessus) avant le 20 mai 2018. Les certificats médicaux fournis après le 20 Mai 2018 ne seront validés que lors du retrait des dossards et une majoration de 5€ sera demandée à cette occasion. Aucun accusé de réception n'est adressé, il faut vérifier l'inscription sur le site www.Ut4M.fr et contacter l'organisateur à l'adresse courriel suivante, inscriptions@Ut4M.fr, en cas de question.

Tout engagement est ferme et définitif, et implique l'acceptation complète du règlement.

8. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement pour l'édition 2018 sont fixés à :

- Ut4M KMV Prologue : 20 euros par coureur jusqu'au 20 Mai 2018 et 25€ si inscription sur place (majoration de 5 euros)
- Ut4M KMV Spéciale : 20 euros par coureur jusqu'au 20 Mai 2018 et 25€ si inscription sur place

Dans le cas d'une inscription aux 2 courses de l'évènement Ut4M Vertical, les droits d'engagement s'élève à 30 euros jusqu'au 20 Mai 2018 (utiliser le code promotionnel « **#Spéciale130** ») et une majoration de 5 euros sera appliquée en cas d'inscription sur place.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit, sur une autre version de course de l'Ut4M, ou non inscrit du tout. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

9. DOSSARD

La remise des dossards s'effectuera :

- Pour Ut4M KMV Prologue : le samedi 26 Mai 2018 de 17h à 20h à Chamrousse Recoin (heure limite = 1 heure avant le départ de la course, pour disposer du temps nécessaire à l'acheminement sur le lieu de départ à Rioupéroux)
- Pour Ut4M KMV Spéciale : le samedi 26 Mai 2018 de 17h à 21h à Chamrousse Recoin

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée. Sans ce document, le dossard ne sera pas remis. La remise du dossard est par ailleurs **individuelle (aucune remise de dossard à des groupes n'est autorisée)**.

Un contrôle du matériel obligatoire est fait et l'Organisateur interdira le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement. La charte de respect et de protection de l'environnement traversé et un engagement sur l'honneur de garder sur soi ce matériel durant toute la course sont signés par chaque coureur.

Le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le port de ce dossard sur le sac ou la jambe n'est pas autorisé. Tout coureur ne portant pas le dossard comme spécifié ci-dessus sera susceptible d'être pénalisé.

Il appartient au coureur de se munir des épingles à nourrice nécessaires à la fixation du dossard.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes de transport (sur réservation), aires de ravitaillement, ...

Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, **le dossard n'est jamais retiré** mais en cas d'abandon il est désactivé.

10. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Aucun remboursement ne sera effectué.

11. EQUIPEMENT

Ces épreuves se déroulent de nuit sur des itinéraires de montagne. C'est pour cette raison qu'il est obligatoire de se munir du matériel noté ci-dessous.

Chaque coureur engagé sur l'Ut4M Vertical doit l'avoir avec lui pendant toute la durée de la course.

Description générale du matériel obligatoire :

- Lampe principale en bon état de marche avec piles de rechange
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Téléphone mobile (mettre dans son répertoire les numéros de sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)

Matériel recommandé et/ou conseillé selon les conditions météorologiques (Liste non exhaustive)

- Bâtons télescopiques,
- Gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements (pas de gobelet en plastique)
- Réserve d'eau
- Réserve alimentaire
- Veste avec capuche imperméable et respirante, de type membrane ou enduction (minimum conseillé 10000 Schmerber)
- Buff

12. RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement (boissons, denrées sucrées et salées) est mis en place à l'arrivée. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès au poste de ravitaillement.

Des poubelles de tri sont disposées en grand nombre sur le poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié. Chaque coureur s'engage à signer la charte de la course lors du retrait des dossards, charte qui lui rappelle son obligation de garder sur lui l'ensemble de ses déchets et de le jeter dans une poubelle de tri.

Toute assistance individuelle en dehors des ravitaillements est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur pendant l'épreuve.

13. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger. Ils sont également habilités à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Un coureur faisant appel à un médecin, un infirmier ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course (et seulement dans ce cas-là), vous pouvez appeler directement les organismes de secours en composant le 112 depuis la France.

14. TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de chacune des épreuves Ut4M KMV Prologue et Ut4M KMV Spéciale est fixé à 2h. Ces temps sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles d'évoluer.

15. BALISAGE

Des balises sont disposées de manière très régulière pour guider le coureur sans équivoque.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

16. ARRIVEE

A votre arrivée, un bénévole récupérera votre puce électronique.

17. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner.

En cas de décision d'abandon, il est impératif de signaler son abandon au PC course.

Si le coureur rencontre les fermeurs (serre-file) et qu'il ne souhaite pas poursuivre avec eux, ce sont ces derniers qui invalident le dossard et informent le PC course. Le coureur n'est alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

18. TRANSFERT AU DEPART POUR Ut4M KMV Prologue

L'organisation propose aux coureurs s'inscrivant en ligne une option de transfert en navette bus du camp de base (zone du retrait des dossards) à Chamrousse où ils ont laissé leur véhicule jusqu'au lieu de départ de Ut4M KMV Prologue à Rioupéroux.

L'heure de départ des navettes sera communiquée sur le site web de l'Ut4M et/ou au retrait des dossards. Il incombe au coureur de se rendre à l'heure au lieu de départ des navettes (il est conseillé de se rendre sur le lieu de départ au moins 15mn avant l'heure de départ). En cas de retard du coureur au départ de la dernière navette, aucun remboursement ne sera proposé dans ce cas.

Pour les inscriptions sur place, l'organisation ne garantit pas la disponibilité de navettes d'acheminement à Rioupéroux. Nous rappelons que le retour à pied au point de départ de la course à Rioupéroux en empruntant le sentier de la course n'est pas autorisé.

Ces coureurs devront donc impérativement gérer eux-même leur transfert au départ de l'épreuve Ut4M KMV Prologue de telle sorte qu'ils respectent le règlement.

19. TRANSFERT ENTRE L'ARRIVEE DE Ut4M KMV PROLOGUE ET LE DEPART Ut4M KMV SPECIALE

L'organisation met en place gratuitement pour l'ensemble des coureurs une navette entre Chamrousse-Arselle, lieu d'arrivée de Ut4M KMV Prologue, et Chamrousse Recoin, lieu de départ de Ut4M KMV Speciale.

20. TRANSFERT ENTRE L'ARRIVEE DE Ut4M KMV SPECIALE ET LE CAMP DE BASE

L'organisation met en place gratuitement pour l'ensemble des coureurs les télécabines entre la croix de Chamrousse, lieu d'arrivée de Ut4M KMV Speciale, et le camp de base à Chamrousse Recoin, lieu de départ de Ut4M KMV Speciale.

21. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à la course, les coureurs s'engagent à :

- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours sans couper les sentiers
- Ne pas utiliser un moyen de transport
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Pointer à tous les postes de contrôle, y compris lors de l'entrée dans le sas de départ (**l'absence d'un pointage à un poste de contrôle peut entraîner une pénalité, voir la disqualification**)
- Porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- Posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- Se soumettre au contrôle anti dopage

- Porter assistance à tout coureur en difficulté et à prévenir les secours les plus proches
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- Etre respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement. Ils informeront le PC course immédiatement d'un manquement au règlement en cas de non-respect des consignes suivantes :

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION DISQUALIFICATION –
Absence de matériel obligatoire de sécurité	Disqualification immédiate ou pénalité de 5h si matériel complété et présenté au commissaire de course
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Refus de pointage à un poste de contrôle	Disqualification immédiate
Non suivi du parcours (coupe de sentier)	Pénalité 5 heures
Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification immédiate
Non respect des personnes (organisation, bénévoles ou coureurs)	Disqualification à vie
Non assistance à une personne en difficulté	Disqualification à vie
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 5 heures
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)	Disqualification immédiate
Défaut de dossard visible	Pénalité 5 heures
Refus de contrôle anti-dopage	Disqualification immédiate
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate

22. JURY D'ÉPREUVE ET RECLAMATIONS

Il est composé par :

- le comité d'organisation,

- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables des postes de contrôle concernés

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

Son pouvoir de décision est sans appel.

23. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables ou de présence de neige, l'Organisateur se réserve le droit de décaler le départ de la course, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

24. ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

- Avant le départ des courses

En cas de « force majeure », conditions météorologiques empêchant la pratique de la course à pied en compétition (alerte météorologique), catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements politiques majeurs (révolution, guerre, attentats), forçant l'organisateur à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés.

Seront dégrevés des droits d'inscriptions les frais déjà engagés et irrécupérables : tels que les coûts de traitement bancaire, les repas, les achats de denrées pour les ravitaillements, les services de secours/sécurité, les services météorologiques, les frais logistiques...

Ce remboursement sera effectué par virement bancaire à partir du 1er décembre 2018.

Pour pouvoir bénéficier de ce remboursement vous devrez impérativement fournir à l'organisation un relevé d'identité bancaire (RIB) dans les trois mois suivant la course.

- Pendant les courses

En cas de force majeure pendant le déroulement des épreuves, en particulier en cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants ou pour d'autres raisons de sécurité, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas, le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué dans ce cas.

25. ASSURANCE/RESPONSABILITE

Responsabilité civile :

- L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de celle de ses préposés (bénévoles, agents de la police municipale, agents des services techniques des mairies, partenaires...) et des participants.

Individuelle Accident :

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.
- En complément, il est donc vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherche et d'évacuation (avec une garantie des accidents de la vie privé couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer). Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

NB : les évacuations hélicoptérées sont payantes, lorsqu'elles sont réalisées par un hélicoptère privé. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

26. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour l'ensemble des courses de l'Ut4M, seuls les coureurs passant la ligne d'arrivée dans le temps imparti sont classés.

2 classements sont établis (classement scratch Homme et scratch Femme) pour les 3 formules de course suivante :

- Ut4M KMV Prologue
- Ut4M KMV Speciale
- Ut4M Vertical (temps cumulé sur les 2 courses Ut4M KMV Prologue et Ut4M KMV Speciale)

Chaque podium voit récompensé les 3 premiers. Tous les lots sont à retirer sur place, lors de la remise des récompenses à l'arrivée. Aucun lot ne sera envoyé ultérieurement.

Par ailleurs, les temps réalisés sur la section grimpeur et la section sprinteur de Ut4M KMV Prologue seront pris en compte pour identifier, parmi les concurrents participants également à l'Ut4M160 Challenge du 23 au 26 août 2018, les leaders au départ de la première étape de ce challenge le 23 août 2018 : leader du challenge, leader du challenge féminin, meilleur grimpeur et meilleur descendeur.

Les 4 différents leaders se verront remettre préalablement au départ de la course le 23 août 2018 une chasuble matérialisant le classement.

27. DROITS A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses ayants droits tels que les partenaires et médias agréés pour l'utilisation faite de son image, qu'elle soit fixe ou audiovisuelle, prises à l'occasion de sa participation à l'Ultra Tour des 4 Massifs, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements,

les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Ultra Tour des 4 Massifs® et Ut4M® sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

28. SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée sous peine de pénalité à l'appréciation du jury.

29. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourraient être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur avant la course et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Ultra Tour des 4 Massifs Edition 2018 RULES – Ut4M

Ut4M KMV race

(These rules do not apply to the races Ut4M160Xtrem, Ut4M160 Challenge, Ut4M100 Master, Ut4M40 Vercors, Ut4M40 Chartreuse, Ut4M Ut4M40 Belledonne, Ut4M40 Oisans, Ut4M20 Vercors, Ut4M20 Chartreuse, Ut4M10 Trail du coeur and Ut4M Graines de Trailers)

1. ORGANIZATION

The association **GRENOBLE OUTDOOR ADVENTURE**, hereafter referred to as **The Organizer**, is organizing the Ultra Tour 4 Massifs (UT4M) on May 26, 2018.

2. EVENTS

The Ultra Tour des 4 Massifs comes in 12 versions (excluding races for children). These rules apply to the Ut4M Vertical race and applies to the following versions:

- **Ut4M KMV Prologue** is a vertical kilometer race type, following for a large part “Grande Randonnée” trails of the Alps and local trails traced by the SIPAVAG, but also more technical paths (rocky terrain), with a distance approaching 5 km for about 1000 meters of elevation gain. It starts from Rioupéroux and it is a solo single-stage race with time limitation. The start time is set for May 26 at 9pm (for information purpose only, may be subject to change). The racer is timed 2 times: at his passage at 2.6km to measure his performance on the vertical kilometer and on his arrival on the plateau of Arselle for the prologue with a total distance of 5 km.
- **Ut4M KMV Special** is a vertical kilometer race type, following for a large part “Grande Randonnée” trails of the Alps and local trails traced by the SIPAVAG, but also more ski slopes, with a distance approaching 2 km for about 600 meters of elevation gain. It starts from Chamrousse recoin and it is a solo single-stage race with time limitation. The start time is set for May 26 at 10:30pm (for information purpose only, may be subject to change).

Runners must respect the highway code when the path crosses or runs along roads.

The events are open to all nationalities. Runners do not need to be members of a running club, however the runner’s age must fulfill FFA (Fédération Française d’Athlétisme) age/distance criteria. Therefore, only Master, Senior, Under 23, and Junior (born in 2000 or before) categories are invited to participate to the races for which these rules apply.

3. SUMMARY OF AGE CATEGORIES 2018

Date of birth categories

The change of age categories occurs on November 1st of each year.

CATEGORY	CODE	YEAR OF BIRTH
Master	MA	1978 and before

Seniors	SE	1979 to 1995
Under 23	ES	1996 to 1998
Junior	JU	1999 and 2000
Cadet	CA	2001 and 2002
Minime	MI	2003 and 2004
Benjamin	BE	2005 and 2006
Poussin	PO	2007 and 2008
School of athleticism	EA	2009 and 2011

Master category details

CATEGORY	CODE	YEAR OF BIRTH
Master	M1	1978 – 1969
	M2	1968 – 1959
	M3	1958 – 1949
	MH	1948 and before

4. SPECIFICITY OF THE TRAILS

WARNING: all routes of Ut4M are intended for experienced and knowledgeable runners. They take place in high altitude mountainous environments.

They include very difficult portions where protective measures will be implemented to remind runners of the specific nature of these portions and the need for prudence and attention.

For safety reasons, these portions should be taken at a walking pace, making use of the safety equipment when available (handrails etc...), one competitor at a time only. It is imperative to follow the guidance indicated by the security tape. It is compulsory to follow the lanes formed by the post-signs.

Runners will receive details of security arrangements by email and/or at the race briefing. It is imperative that all runners attend this briefing.

5. CONDITIONS OF PARTICIPATION

It is important that runners who register in one of the Ut4M races are aware of the difficulties of the races and the conditions they can find (path length, high mountain route, altitude, bad weather, night...). This therefore requires from the runners, a good physical preparation and a capacity for autonomy to succeed in this type of individual adventure.

By registering, the runner agrees to accept all risks relating to difficulties and to have the experience and physical condition adapted to this challenge. Even if the organization takes the maximum security measures, the immediate environment of the races does not allow as prompt intervention as in urban areas.

Participation in any of the Ultra Tour 4 Massifs events will be under the sole responsibility of the runners, with waiver of all claims against the organizers regardless of the damage suffered or caused. Competitors expressly waive any claims against the organizers.

Competitors agree to not pursue legal claims against the organizers for any incident arising from their participation in this event.

Returning to the starting point of the run along the race path is not permitted. The organizer sets up a shuttle bus and gondola system to bring the riders back to their vehicle. The rider who decides not to use this shuttle system once the race is over will do so under his own responsibility.

These races are open to anyone, male or female, born **before 31 December 2000** (categories from Junior to Master), licensed or not. Any competitor not complying with the minimum standards of cleanliness and respect for nature will be disqualified.

Runners who are not 18 on the date of the race, that is people born between May 26, 2000 and December 31, 2000 must provide a parental consent. A copy of the parental consent is available on the web page Registration of ut4m.fr.

6. CONDITIONS OF REGISTRATION

To validate their registration, a runner must submit a medical certificate authorizing the practice of running in competition, legibly completed with the full name of the runner and the doctor's complete information (name, license number, complete address, signature), validated by the doctor within a year before the end of the race (26 May 2018).

The organization of the Ut4M offers the runner a downloadable copy at the time of registration on the website which reminds all the necessary information so the certificate complies with the regulations. For French runners, we recommend using the Ut4M medical certificate model that will ensure a rapid processing of registration. For foreign runners, the use of the certificate model provided by Ut4M is compulsory.

The medical certificate shall be kept by the organizer for a period of 10 years.

For French runners, The "Athlé competition" licences, "Athlé entreprise" licences, the "Athlé Running" licences or the "Pass'Running" issued by the FFA and valid on the date of the event are also accepted.

The competitor is asked to upload his medical certificate directly on our website. Once the medical certificate or license is uploaded, the organization checks its compliance and validates it. No acknowledgment and validation is addressed. We invite you to check the validation of your medical certificate directly on the site www.Ut4M.fr, and contact the organizer at the following email address (inscriptions@Ut4M.fr) in case of question.

We inform runners that, over and above the legal obligation of the previous point, a full medical examination is advisable in order to verify for potential health problems incompatible with race competition, even if the runner feels in perfect condition. As such, an electrocardiogram under physical effort is strongly advised.

For medical certificates sent by mail, a copy signed by the runner will be sufficient. For the sake of simplicity in the management of the organization of the race, medical certificates sent by mail must be sent by ordinary mail and must be sent in advance so as not to be received after the due date. Certificates sent by registered mail with acknowledgment of receipt will not be accepted.

7. REGISTRATION (terms, fees and closure)

Inscriptions are made exclusively online through the website of the organization with secure payment by credit card and are validated upon the receipt of the payment of the participation fee via bank transfer. The deadline for registration via the website is 20 May 2018

Registration on site are possible, in check or cash only within the limits of the places still available. The organizer reserves the right to change the number of race numbers available at any moment, as well as the deadline for registrations.

The runner must also provide a specific medical certificate (see "Conditions of Entry" section above) before May 20, 2018. The medical certificates provided after May 20, 2018 will only be validated when the bibs are picked up and a surcharge of € 5 will be requested.

No acknowledgment will be sent but you may check for registration confirmation at www.ut4m.fr. You may contact the organizer at the following email (inscriptions@ut4m.fr) with any questions.

Any registration is firm and final, it implies full acceptance of the rules.

8. FEES

Fees for 2018 edition are as followed

- **Ut4M KMV Prologue** : 20 euros per runner till May 20, 2018 and 25€ if the inscription is taken on site (surcharge of 5€)
- **Ut4M KMV Special** : 20 euros per runner till May 20, 2018 and 25€ if the inscription is taken on site
- In the case of a registration for the 2 Ut4M Vertical events, the entry fee is 30 euros until May 20, 2018 (use the promo code "#Special130") and an surcharge of 5 euros will be applied in case of on-site registration

Each registration is strictly personal. Registration transfer to another person is not allowed for any reason whatsoever. It is forbidden to transfer a number to another runner registered for another race version or not registered at all. Anyone transferring his number to a third party will be held responsible in case of accident or caused or suffered by the latter during the event. Anyone having obtained a number in breach of the rules may be disqualified. The number must be fully legible during the race. The organization accepts no liability in case of accident in these circumstances.

9. NUMBERS

The bibs will be handed over:

- For **Ut4M KMV Prologue**: on Saturday, May 26, 2018 from 5pm to 10pm in Chamrousse Recoin (time limit = 1 hour before the start of the race, to have the necessary time for the transportation to the place of departure at Rioupéroux)
- For Ut4M KMV Special: on Saturday, May 26, 2018 from 5pm to 9pm in Chamrousse Recoin.

Proof of identity with photograph is required when picking up your number. Without this document, the number will not be delivered. The number is delivered on an **individual basis (delivery of all numbers on behalf of a team is not authorized)**.

The organization will carry out a verification of the mandatory material and will prohibit the participation of any runner not having the required equipment. No refund will be made. The charter of respect and protection of the environment where the race takes place and a commitment to carry the equipment during the entire race shall be signed by each runner.

The number is to be positioned on the chest or abdomen in order to be visible at all times throughout the entire race. Positioning the number on the backpack or leg is not allowed. Any runner not wearing the number as specified will be penalized.

It is the runner's responsibility to supply the safety pins required to attach the number.

The number acts as the pass required to access the shuttle bus (by reservation), food supplies stations, ...

Except in cases of refusal to comply with a decision taken by a race official race number is never removed, but will be disabled if the racer decides to withdraw from the race.

10. CANCELLATION OF REGISTRATION

No refund will be made.

11. EQUIPMENT

These races take place at night on mountain routes. For this reason, it is mandatory to bring the equipment noted below.

Each racer entered on the Ut4M Vertical must have it with him for the duration of the race.

General description of mandatory equipment:

- One main lamp in good working condition with spare batteries
- Blanket (1,40 m x 2m minimum)
- Whistle
- Mobile phone (put the organization's security numbers in your phonebook, keep your phone on, do not hide its number and do not forget to leave with a charged battery)

Recommended and / or advised equipment according weather conditions(non exhaustive list)

- Sticks
- Personal drinking cup to use at food supplies stations (water, sodas, soup)
- Water reserve
- Food reserve
- Jacket with waterproof and breathable hood, membrane or coating type (minimum recommended 10000 Schmerber)
- Buff

12. FOOD SUPPLIES STATION

A supplies food station (drinks, sweet and salty foods) is set up on arrival. Only runners carrying a visible bib have access to the supplies food station.

Sorting bins are arranged in large numbers on the supplies food station and must be used. Any runner seen littering on the route will be disqualified. Each runner agrees to sign the charter of the race at the withdrawal of the bibs, charter which reminds him/her of his/her duty to keep all its waste and throw it in a recycling bin.

Any individual assistance outside supplies food station is prohibited, as well as coaching during the race. Anyone without a race number is not allowed to accompany a runner during the race.

13. SAFETY AND MEDICAL ASSISTANCE

Emergency stations are intended to provide assistance to any person in danger with means specific to the organization.

The official doctors are entitled to disqualifies (by invalidating the number) any runner unable to continue the race. Rescuers are entitled to evacuate by any means the runners they'll consider in danger. They are also entitled to hospitalize the runners whose state of health requires it.

If necessary, for the best interest of the person rescued, the official mountain rescuers may be called, and they will take control of operations and will put into action any suitable means, including helicopter air-lift.

Any runner who calls upon a doctor, a nurse or a rescuer shall be subject to his or her authority and agrees to respect his or her decisions.

Costs resulting from the use of emergency assistance or exceptional evacuation will be assumed by the rescued person who will also ensure its return from where he has been evacuated. It is the sole responsibility of the runner to build and present a case to his personal insurance within the time limit.

If unable to contact the race HQ, you can call the relief agencies directly by dialing 112 from France.

14. MAXIMUM TIME ALLOWED TIME AND CUT-OFF TIMES

The maximum time of each of Ut4M KMV Prologue and Ut4M KMV Special, is set to 2 hours.

These maximum times are given for information purpose only, and may be subject to change.

15. MARKING

Post-signs are set up on the course to guide unequivocally the runner.

CAUTION: If you do not see anymore, go back!

It is imperative to follow the paths as they are marked, without cutting. Indeed, cutting a path causes a damaging erosion of the site.

16. ARRIVAL

On arrival, a volunteer recover your chips.

17. ABANDONMENT AND REPATRIATION

Except in cases where the health of the runner requires an emergency evacuation, a runner must not abandon.

In case you decide to abandon, it is imperative to report it to the race HQ.

If the runner meets the closers (last-paddlers) and doesn't want to follow the race with them, the closers invalidate the bib and inform the race HQ. The runner is no longer the responsibility of the organization.

In case of adverse weather conditions justifying the partial or total stop of the race, the organization ensures the repatriation of the runners in the shortest possible time.

18. TRANSFER TO DEPARTURE FOR *Ut4M KMV Prologue*

The organization offers racers registering online transfer option by shuttle bus from the base camp (bib withdrawal area) at Chamrousse Recoin where they left their vehicle to the departure of *Ut4M KMV Prologue* at Rioupéroux.

The schedule of the shuttles will be provided on the website www.ut4m.fr and/or when retrieving the bib. It is the responsibility of the runner to reach the departure place of the shuttles on time (it is advisable to arrive at least 15 minutes before departure time). If the runner is late and miss the shuttle bus, he will have to reach on his own the starting point of the race. The runner won't be reimbursed in that case. The runner won't be reimbursed in that case.

For on-site registration, the organization does not guarantee the availability of shuttle shuttles to Rioupéroux. We remind you that the walk back to the starting point of the race at Rioupéroux by taking the path of the race is not allowed.

These riders must therefore manage their own transfer from the *Ut4M KMV Prologue* so that they comply with the rules.

19. SPECIAL TRANSFER BETWEEN THE ARRIVAL OF *Ut4M KMV Prologue* AND THE DEPARTURE OF *Ut4M KMV Special*

The Organisation provides a free shuttle for all runners between Chamrousse-Arselle, the arrival point of *Ut4M KMV Prologue*, and Chamrousse Recoin, the departure point of *Ut4M KMV Special*.

20. TRANSFER BETWEEN THE ARRIVAL OF *Ut4M KMV Special* AND BASE CAMP

The Organisation sets up gondola lifts for free for all racers between La Croix de Chamrousse, where *Ut4M KMV Special* arrives, and the base camp at Chamrousse Recoin, the departure point for *Ut4M KMV Special*.

21. PENALTY - DISQUALIFICATION

By enrolling in one of the races, the runners will:

- Respect the environment
- Follow the course without cutting paths
- Do not use any means of transportation
- Do not litter on the course
- check at all the control stations, including at the entry at the starting line **(not checking at a control station can result in a penalty, even a disqualification)**
- Wear the number on the front and it has to be visible during the entire race
- Carry the mandatory equipment throughout the race
- Submit to anti doping control
- Assist any runner in difficulty and alert the closest emergency
- Let yourself examined by a doctor and respect his decision
- Be respectful to everyone present on the route
- Respect the highway code

The breach of any of these rules by a runner may result in immediate disqualification or penalty, following the decision of the jury of the event without any possibility of appeal against the sanction.

Race marshals present on the course and control and food supplies stations officials are empowered to enforce the regulations. They inform the race HQ immediately of a breach of rules for non-compliance with the following guidelines:

BREACH OF RULES	PENALTY - DISQUALIFICATION
No mandatory safety equipment	Immediate disqualification or 5h penalty if the equipment had been completed and presented to a race marshal
Non-compliance with traffic	Immediate disqualification
Refusal of control equipment required	Immediate disqualification
Refusal of checking at control station	Immediate disqualification
No tracking of (cutting path)	5h Penalty
Littering (voluntary act) by a competitor or a member of his entourage	Immediate disqualification
No respect for people (organization, volunteers or runners)	Disqualification for life
Non-assistance to a person in trouble	Disqualification for life
Assistance outside authorized areas	5h Penalty
Cheating (e.g. use of a means of transport, sharing number ...)	Immediate disqualification
Failure of a visible number	5h Penalty
Refusal of a doping control	Immediate disqualification
Refusal to comply with an order of the direction of the race, a race marshal, a leader of a control station, a doctor or a paramedic	Immediate disqualification

22. JURY OF THE RACE AND CLAIMS

The jury of the race is composed by:

- the organization committee,
- the medical team on the race,

- officials of the control station concerned

Claims are admissible in writing within 30 minutes after the posting of the provisory ranking. Its power of decision is final.

23. CHANGE OF CUT-OFF TIMES AND CANCELLATION OF THE RACE

For security reasons, especially if the weather is too unfavorable or if there is snow, the organiser reserves the right to postpone the start of the races, to stop the races or change the track and the cut-off times, or even cancel the races without notice, and no refund of the registration fee will be made.

24. CANCELLATION OF FORCE MAJEURE

- Before the start of the races

In case of "force majeure", weather conditions preventing the practice of running in competition (weather alert), natural disasters (earthquakes, storms) or major political events (revolution, war, terrorist attacks) obligating the organizers to cancel the event, only a portion of the registration fee will be refunded.

The costs already incurred and irrecoverable will be exonerated of the registration fee: such as bank processing costs, meals, shopping for food supplies, emergency services / security, meteorological services, logistics costs ...

This reimbursement will be made by bank transfer on December 1, 2018.

To qualify for this rebate you must absolutely provide the organization with a bank account (RIB) within three months after the race.

- During the races

In case of force majeure during the course of events, especially if the weather conditions are causing risks to the runners or for other security reasons, the organizers can stop the run. In this case, the runner arriving at a control or food supplies station must follow the instructions given by the volunteers and will be required to comply with them. No registration refunds will be made in this case.

25. INSURANCE / LIABILITY

Liability:

- The event is covered by a liability insurance taken out by the organizers. This liability insurance protects against the financial consequences to the organizers, the volunteers, the municipal police officers, the technical officers of municipalities, the partners ... and the runners.

Personal Accident:

- Licensees benefit from the guarantees granted by insurance linked to their license and other runners must take out their own insurance.
- In addition, it is strongly recommended that runners take out a personal accident insurance covering their own risks / costs of search and evacuation (with a guarantee of everyday accidents covering physical injury that their sport may expose them to). This type of insurance can be, for example, subscribed with the French Athletics Federation.

NB: the helicopter evacuations require payment, when performed by a private helicopter. The organization will decide of the choice of evacuation and will systematically favor the safety of runners.

The organization accepts no liability for any accident or failure due to bad health. In case of withdrawal, or disqualification (by the organization or the medical team), the liability of the organization is released.

26. RANKINGS AND AWARDS

For all races, only runners crossing the finish line in the allocated time will be classified.

2 classifications will be established: women scratch and men scratch for the following 3 races options:

- Ut4M KMV Prologue
- Ut4M KMV Special
- Ut4M Vertical (added time obtained on the Ut4M KMV Prologue and Ut4M KMV Special races)

Each podium is rewarded the top three in the category. All the gifts must be retrieved on site, during the awards ceremony. No gift will be sent later.

Moreover, the times achieved on the best climber or best runner downhill section of Ut4M KMV Prologue will be considered to identify, among the participating competitors also at the Ut4M160 Challenge from 23 to 26 August 2018, the leaders at the start of the first stage of this challenge. 23 August 2018: leader of the challenge, leader of the women's challenge, best climber and best descender.

The 4 different leaders will be given before the start of the race on August 23, 2018 a chasuble materializing the classification.

27. IMAGE RIGHTS

The runner expressly waives the right to the image during the event, as well as he waives all claims against the organizer and his entitled persons such as his partners and certified media for the use made of his image, whether fixed or audiovisual, taken on the occasion of his participation in the Ultra Tour des 4 Massifs on all media including promotional materials and / or advertising in the world and for the longest duration required by law, regulations, treaties, including any extensions that could be made at this time.

Only the organization can transmit the image rights to any media, via an accreditation or an appropriate license.

Ultra tour des 4 Massifs® and Ut4M® are legally registered trademarks. Any communication about the event or use of images of the event will be in accordance with the event name, trademark and with the formal agreement of the organization.

28. INDIVIDUAL SPONSORS

Sponsored runners may show the logos of their sponsors only on the clothing and equipment used during the race. Other advertising accessories (flag, banner ...) is prohibited anywhere on the course including the arrival or the runners will be penalized.

29. DATA PROTECTION AND FREEDOM

Under the Data Protection Act of 6 January 1978, each runner has a right to access and correct personal data.

In accordance with the law n° 78/17 of January 11, 1978 called « Informatique et libertés », each race Organizer promises to inform participants that their competition results will be published on the website of the race and that of the French Athletics Federation. If participants refuse to have their results published, they must specifically inform the organizer before the race and possibly FFA to the following email address: cil@athle.fr